

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois... 13.50
Six mois... 26.50
Un an... 50.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... 15 fr.

La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continué, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS :

Annances : la ligne... 20 c.
Réclames : »... 30 c.
Faits divers : »... 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE ET C^o, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX 6 FEVRIER 1876.

Bulletin du jour

Le véritable état de la campagne électorale... Les élections de dimanche ont été... M. Thiers a, à cet égard, une confiance absolue, qui n'a fait que s'accroître en ces derniers temps. Il y a quelques jours, on causait à l'hôtel de la place Saint-Georges des prochaines élections. M. Thiers se montrait satisfait. « Dans trois mois, disait-il, nous serons les maîtres de la situation. »

« Il est vrai que ce 24 mai, en qu'on ne se rappelle pas, un homme d'état... On nous fait observer que nous n'avons rien dit de la dernière séance de la Commission de permanence. Notre silence est excusable. Dans cette séance il ne s'est rien dit, il ne s'est rien fait qui méritât d'être rapporté. Nous avons cru, par conséquent, qu'il était inutile de surcharger notre chronique des faits quotidiens, de jugements portés sur un événement dont personne ne s'est préoccupé. »

« Le Monde reçoit d'un diplomate étranger la note suivante, que nous recommandons à l'attention de nos lecteurs : « Vous pouvez tenir pour certains les renseignements qui suivent sur la situation européenne : »

« On parle beaucoup de l'alliance intime des trois puissances du Nord, et les journaux officiels de Vienne, de St-Petersbourg et de Berlin s'accordent pour le faire sonner bien haut. Au premier abord, une alliance dans laquelle (relativement à la question orientale) joue un rôle effacé, peut sembler étrange et, à bon droit, suspect. Il n'est donc pas sans intérêt de savoir quelles sont les vues du chancelier berlinois. Je vous les résumerai très brièvement, pour que votre attention risque moins de s'égarer sur les points secondaires. »

« Les trois cours du Nord sont encore en de fort bons termes, mais depuis quelques mois, et très-visiblement surtout depuis un peu plus d'un mois, M. de Bismarck prépare, autant que cela dépend de lui, une rupture entre l'Autriche et la Russie. On engage vivement l'Autriche à s'emparer de la Bosnie, ne fût-ce qu'en garantie des réformes turques, ou préférerait encore la voir occuper les provinces danubiennes. Tout cela ne saurait plaire au comte Andrassy, mais le comte Andrassy a rendu les services que Berlin pouvait attendre de lui ; il n'est plus bon à rien, à moins qu'il ne marche comme on veut. »

« Dès que cette première partie du plan aura réussi, et par le fait même de cette brouille qui dégènera bien vite en guerre, M. de Bismarck sera l'arbitre des deux puissances. Il attendra que la Russie ait besoin de lui, ou seulement

peur de lui, et prendra son parti. Aussitôt à présent, s'occupe-t-on, en Allemagne, de l'annexion des provinces allemandes de l'Autriche. La revue la plus historique de l'Allemagne : les Feuilles historiques de Munich, vient elle-même de publier un article où il est montré que l'Autriche est aussi finie que la Turquie, et que l'annexion des provinces allemandes augmenterait en Allemagne le nombre des catholiques, ce qui est fort désirable. — On peut donc déjà compter que les catholiques allemands sont acquis aux plans de Bismarck pour l'extérieur. »

« Mais ce n'est pas tout : une des conditions principales imposées à la Russie sera que la Prusse aura encore une fois les mains libres en France. D'ici-là, on va se montrer, à Berlin, charmant pour nous ; plein de flatteries et d'offre au besoin, par exemple la restitution de l'Alsace-Lorraine : on nous avait bien jadis offert la frontière du Rhin ! Mais que l'Autriche soit achevée, et ce ne sera pas long si les choses continuent à marcher comme elles font depuis l'ouverture de la crise orientale, et nous pourrions nous attendre à une nouvelle invasion. »

C'est ce que M. de Manteuffel (le général) exprime en disant : « Le diable va être lâché au printemps. »

On affirme dans les conciliabules républicains, que M. Thiers a réfléchi et qu'il veut faire une profession de foi très accentuée et qui fera scandale. Elle partira demain ou après demain. Attendons, nous la lirons dès premiers.

On nous donne comme sérieux, une nouvelle assez inattendue. M. Floquet, navré de l'échec qu'il a essuyé dimanche dernier au Luxembourg, aurait, si nous en croyons les personnes les plus dignes de foi, l'intention de renoncer à la vie politique, et de se consacrer à la rédaction de ses Mémoires. A tout cela, nous n'avons à faire qu'une objection, mais elle est majeure et topique, comme on dit en philosophie. M. Floquet se figurait-il être entré jamais dans la vie politique? Une telle illusion serait d'une outrecuidance comique. M. Floquet est entré dans les cabarets politiques et encore pas dans ceux du meilleur ton, mais dans la vie politique, il n'y a jamais pénétré. Qui donc a pu jamais avoir la pensée de prendre M. Floquet pour un politique? Personne assurément et moins que peronne, Sa Majesté l'Empereur de Russie, qu'il insulta.

Quant à ses Mémoires qu'a-t-il vu qu'a-t-il fait de remarquable, d'intéressant pour la postérité? Nous ne voyons qu'un moyen pour M. Floquet de se tirer d'affaire en se jetant dans la fantaisie et d'infatigablement résoudre ses Mémoires fameux avant que de s'en aller. Nescio quid majus nascitur. Hugotiana

Mémoire d'un Chapeau

à ce prix ; mais à ce prix seulement, le succès est assuré.

Mgr Dupanloup revenant de Rome est arrivé hier à Paris. L'illustre et zélé prélat annonce à ses amis que la cause de la canonisation de Jeanne d'Arc a de grandes chances d'aboutir favorablement.

A propos de M. Dufaure il paraît certain qu'il posera sa candidature à l'Assemblée législative dans le XVII^e arrondissement qui comprend les quartiers d'Auteuil et de Passy. Les journaux annoncent, que la démagogie ne lui opposera aucun candidat, pas même le docteur Marmottan désigné déjà par des comités occultes, cette abstention est

faisaient saillir les verts reflets de l'émeraude, les lueurs douces du saphir, les scintillements ardents du rubis, et les feux irisés des brillants montés en gerbes.

C'étaient ces merveilles qui, plus d'une fois, avaient excité la convoitise de Jean l'Enclume, et dont le souvenir troublait ses nuits jusqu'à lui faire souhaiter un règne de sang et d'épouvante mit à sa discrétion les moines pantelants et les trésors qu'ils gardaient au Dieu dont ils étaient les dépositaires.

Quand Patira entendit le père Athanase réclamer de lui le secret, dut-il le payer de sa vie, il comprit qu'il s'agissait du trésor de Léhon, dont tant de fois de vant lui on avait parlé durant les veilles.

L'apprenti de Jean l'Enclume le devait d'autant mieux croire que rien dans le couvent, dont il connaissait les moindres salles, ni dans la sacristie, dont il avait m'aintes fois ouvert les armoires, ne lui faisait soupçonner que les richesses du couvent fussent enfermées là. Un coup de main eût été trop facile, en vérité ; les protégés du roi Nommoé s'étaient prémunis d'avance contre les rapines des Normands toujours embusqués sur les côtes, où la méchanceté sacrilège des bandits armés qui, depuis les Bagaudes, ne s'étaient jamais entièrement dispersés.

Le père Athanase ouvrit une porte, alluma une lanterne et, s'appuyant à la

muraille, il descendit une vis dont l'extrémité se perdait dans des profondeurs insondables.

Mais depuis qu'il avait vu le cachot de Coëtquen, Patira ne pouvait ni s'entourner ni reculer. Il descendit sur les pas de l'abbé l'escalier de pierre se perdant au fond d'un abîme, et n'adressa pas même une question au père Athanase.

Celui-ci éleva sa lanterne en face d'une porte massive bardée de bandes de métal, bouloignée de clous, travaillée comme une porte espagnole, puis introduisant une forte clef dans la serrure il ouvrit et sans effort le lourd battant garni de bronze.

Le père Athanase passa le premier, alluma une torche scellée dans la muraille, puis il dit à Patira en lui désignant les panneaux de cette pièce immense :

— Regarde.

Tout autour de la grande salle souterraine étaient scellés à la muraille des coffres que nulle main n'était capable de soulever ; des cadènes énormes, des blindages de fer, paraissaient défer les audacieuses pesées. De hautes armoires alternaient avec les coffres, et il semblait aussi impossible d'ouvrir les unes que de forcer les autres.

Patira se crut arrivé dans la salle mystérieuse où les moines renfermaient le trésor de l'abbaye.

Le père Athanase comprit la pensée du jeune homme, sourit mystérieusement. Lui fit signe de s'asseoir sur un

des grands coffres et lui dit d'une voix grave :

— Pour quiconque tenterait de violer le secret de l'abbaye de Léhon, ces coffres immenses, ces armoires fabriquées avec tant de soin ne peuvent avoir d'autre destination que celles de contenir des valeurs incalculables...

Quand le sage Condan dont tu connais l'histoire obtint du roi Nommoé les pierres d'un château démantelé pour élever nos murailles, la guerre passait et repassait sans fin sur la Bretagne dévastée. Il semblait que le sort des abbayes fut d'être régulièrement pillées, par chaque horde Normande qui montait dans ses barques. La piété des fidèles avait-elle rendu aux couvents une part de leurs richesses, quelques années de repos permettent-elles d'oublier les sacrilèges, les pillages, les incendies, soudain le même fléau passait sur les côtes, ravageant et massacrant tour à tour.

Condan avait assez souffert par les Normands pour se mettre en garde contre leurs attaques ; il résolut de créer au dessous de l'abbaye romane, une abbaye souterraine un abri dans les entrailles mêmes du sol. Ce ne fut pas tout. Soucieux de la vie de ses enfants il se montra prévoyant dans la garde des richesses dont la munificence

des princes le pouvait combler, et il traça le plan merveilleux des doubles souterrains de Léhon.

Le père Athanase prit un rouleau de parchemin dans sa poitrine.

— Vois, dit-il à Patira... tu reconnais l'escalier par lequel nous venons de descendre, la chambre dans laquelle nous sommes.

— Oui, mon père.

— Soudain maintenant les murailles, cherche avec la patience d'un Breton et l'habileté d'un ouvrier uneissue quelconque dans ce souterrain.

L'adolescent prit la torche, mais il fit vivement résonner chaque pan de muraille, il ne trouva nulle part une sonorité plus grande indiquant l'existence d'une porte.

Les anciens maçons étaient habiles ! dit le père Athanase.

L'abbé posa son doigt sur le plan, de façon à désigner un point noir à Patira, puis se levant il compta les pierres de la muraille, plaça la main sur l'une d'elles en appuyant son pied sur une trappe invisible, et soudain un pan de muraille s'écarta de façon à livrer passage au vieillard et à son compagnon.

(A suivre.)

Le mouvement était présidé par M. le vicomte de Melun, président du conseil d'administration de la compagnie. MM Philppart et de Ryder, les deux plus forts actionnaires présents, ont pris place au bureau en qualité de scrutateurs. Les fonctions de secrétaires ont été confiées à M. Joris.

L'assemblée a dispensé le conseil d'administration d'une nouvelle lecture du rapport et du traité, communiqués à l'assemblée des 17-18 décembre, et sur lesquels la longue discussion, qui eut lieu à cette réunion, avait amplement édifié les intéressés. On n'a rappelé que d'un mot les stipulations financières du traité en délibération, stipulation qui se trouve dans l'article 17, ainsi conçu :

« Pour indemniser la Compagnie du Nord-Est des obligations et des charges résultant pour elle du présent contrat, la Compagnie du Nord lui paiera une rente fixe à forfait par année et pour chaque kilomètre repris par la première Compagnie à la seconde, et ce, pendant toute la durée de la concession, tant pour les kilomètres situés sur le territoire français que pour ceux situés sur le territoire belge. »

Cette rente comprendra :
» Une somme de 7,600 fr. pour chacun des kilomètres livrés à l'exploitation avant le 1^{er} janvier de chaque année, payable par douzième à l'expiration de chaque mois ;

» 2^e Une somme de 1,200 francs par kilomètre livré à l'exploitation avant le 1^{er} janvier de chaque année ; cette somme de 1,200 francs ne sera exigible, pour chacun des exercices, qu'au 1^{er} juillet de l'année suivante, avec faculté, toutefois, pour le créancier, de réclamer le paiement à l'expiration de chaque mois, par douzième, sous déduction de l'escompte calculé à 5 0/0.

Pour tout kilomètre ouvert dans le courant d'une année, la rente totale ne sera exigible qu'au 1^{er} juillet de l'année suivante.

Sur cette rédevance kilométrique de 8,700 francs, comme nous l'avons expliqué lors de l'assemblée du 17 décembre, il sera prélevé une somme de 1,000 francs, destinée, par la création de titres, à constituer une somme de six millions portée au crédit de la Compagnie du Nord-Est sur les livres de la Banque Franco-Hollandaise.

L'assemblée a donné son approbation au traité sur le sort duquel elle était appelée à se prononcer. Ce vote met fin à une situation fautive pour tous les intéressés et laisse enfin cours régulier à l'exécution d'un traité qui garantit l'avenir de la Compagnie du Nord-Est.

Nous croyons utile de terminer ce compte-rendu sommaire par la publication des articles du traité concernant plus particulièrement la ligne de Somain à Roubaix et Tourcoing.

A. Lille à Comines.
B. Tourcoing à Menin.
C. Gravelines à Watten.
D. Bouloigne à Saint-Omer.
E. Saint-Omer à Berguette.
F. Berguette à Armentières.
G. Dunkerque à Calais par Gravelines.
H. Somain à Roubaix et Tourcoing par Orchies et Cysoing.
I. Jeumont à Anor.
J. Chauny à Anizy.
K. Le prolongement sur le territoire belge des lignes de Lille à Comines et de Tourcoing à Menin, respectivement jusque dans les gares de Comines et de Menin.

La Compagnie du Nord-Est s'engage à obtenir, pour les lignes non construites, un délai d'exécution supplémentaire, de façon à n'être tenue de les livrer à l'exploitation qu'aux dates suivantes :

1^o Dans le courant de 1877, Tourcoing à

Menin, Orchies à Roubaix et Tourcoing, Saint-Omer à Berguette ;

2^o Au 1^{er} janvier 1881, Jeumont à Anor, Chauny à Anizy.

La Compagnie du Nord prend l'engagement d'appliquer tant aux transports locaux de voyageurs et de marchandises sur les lignes des diverses concessions, qu'aux transports qui empruntent à la fois les divers réseaux, les tarifs qui sont ou seront en vigueur sur le réseau du Nord, de telle façon que les divers réseaux seront considérés comme n'en formant qu'un seul.

Le nombre de trains de voyageurs sur les diverses lignes de ses réseaux ne pourra être inférieur à celui des trains circulant sur les lignes de la même importance du réseau du Nord.

MOUVEMENT COMPARATIF DE LA CONDITION PUBLIQUE DE ROUBAIX.

Mouvement du mois de Janvier 1874.

8,098 colis de laine peignée 871,365 k^o
15 » d'écouilles et blouses 1,638
582 » de laine filée 61,991
» de soie
2,998 » de coton 320,218

11,693 colis pesant ensemble 1,285,232 k^o

Mouvement du mois de Janvier 1875.

8,052 colis de laine peignée 866,481 k^o
34 » d'écouilles et blouses 17,275
571 » de laine filée 60,772
1 » de soie 5
3,066 » de coton 327,647

10,798 colis pesant ensemble 1,159,512 k^o

Mouvement du mois de Janvier 1876.

8,052 colis de laine peignée 866,481 k^o
34 » d'écouilles et blouses 17,275
571 » de laine filée 60,772
1 » de soie 5
3,066 » de coton 327,647

11,724 colis pesant ensemble 1,274,183 k^o

Le Directeur, A. MUSIN.

« M. Gambetta est arrivé hier soir par l'express de 10 heures 40. Une foule considérable l'attendait à la sortie de la gare. Dès qu'il y parut, des cris répétés de : Vive Gambetta ! Vive la République ! ont retenti de toutes parts et l'ont acclamé jusqu'au moment où il est monté en voiture. »

« A l'entrée de l'hôtel de l'Europe où il est descendu, les mêmes acclamations ont recommencé. »

« M. Gambetta, après avoir assisté à la réunion publique du Grand-Théâtre, repartira aujourd'hui pour Paris par le train de 6 heures du soir. »

Louis Lerouge, âgé de 45 ans, laveur de laine, né à Wattrelos, demeurant à Roubaix, rue du Bassin, n° 6, traversant sa rue hier, vers midi, chargé d'un sac de déchet du poids de 15 kil. environ. Interrogé sur sa provenance par un agent à qui cette situation avait paru suspecte ; il ne put répondre et fut mis immédiatement en dépôt de sûreté pour s'expliquer d'une manière satisfaisante.

Il y a quelques jours les agents de l'autorité arrêtèrent à Roubaix, dans un état complet d'ivresse un individu nommé Charles Vanaud, né en Belgique, expulsé depuis quelque temps pour plusieurs délits et rentré en France sans permission. Outré de se voir saisi de nouveau il se mit à accabler les agents d'injures. Traduit devant le tribunal correctionnel de Lille, il vient d'être condamné à 1 mois de prison avec 11 francs d'amende pour avoir contrevenu à l'ordre d'expulsion et 5 jours de prison accompagnés de 5 fr. d'amende pour son état d'ivresse.

On lit dans le Progrès du Nord :

« M. Gambetta est arrivé hier soir par l'express de 10 heures 40. Une foule considérable l'attendait à la sortie de la gare. Dès qu'il y parut, des cris répétés de : Vive Gambetta ! Vive la République ! ont retenti de toutes parts et l'ont acclamé jusqu'au moment où il est monté en voiture. »

« A l'entrée de l'hôtel de l'Europe où il est descendu, les mêmes acclamations ont recommencé. »

« M. Gambetta, après avoir assisté à la réunion publique du Grand-Théâtre, repartira aujourd'hui pour Paris par le train de 6 heures du soir. »

Louis Lerouge, âgé de 45 ans, laveur de laine, né à Wattrelos, demeurant à Roubaix, rue du Bassin, n° 6, traversant sa rue hier, vers midi, chargé d'un sac de déchet du poids de 15 kil. environ. Interrogé sur sa provenance par un agent à qui cette situation avait paru suspecte ; il ne put répondre et fut mis immédiatement en dépôt de sûreté pour s'expliquer d'une manière satisfaisante.

Il y a quelques jours les agents de l'autorité arrêtèrent à Roubaix, dans un état complet d'ivresse un individu nommé Charles Vanaud, né en Belgique, expulsé depuis quelque temps pour plusieurs délits et rentré en France sans permission. Outré de se voir saisi de nouveau il se mit à accabler les agents d'injures. Traduit devant le tribunal correctionnel de Lille, il vient d'être condamné à 1 mois de prison avec 11 francs d'amende pour avoir contrevenu à l'ordre d'expulsion et 5 jours de prison accompagnés de 5 fr. d'amende pour son état d'ivresse.

On lit dans le Progrès du Nord :

« M. Gambetta est arrivé hier soir par l'express de 10 heures 40. Une foule considérable l'attendait à la sortie de la gare. Dès qu'il y parut, des cris répétés de : Vive Gambetta ! Vive la République ! ont retenti de toutes parts et l'ont acclamé jusqu'au moment où il est monté en voiture. »

« A l'entrée de l'hôtel de l'Europe où il est descendu, les mêmes acclamations ont recommencé. »

« M. Gambetta, après avoir assisté à la réunion publique du Grand-Théâtre, repartira aujourd'hui pour Paris par le train de 6 heures du soir. »

Louis Lerouge, âgé de 45 ans, laveur de laine, né à Wattrelos, demeurant à Roubaix, rue du Bassin, n° 6, traversant sa rue hier, vers midi, chargé d'un sac de déchet du poids de 15 kil. environ. Interrogé sur sa provenance par un agent à qui cette situation avait paru suspecte ; il ne put répondre et fut mis immédiatement en dépôt de sûreté pour s'expliquer d'une manière satisfaisante.

Il y a quelques jours les agents de l'autorité arrêtèrent à Roubaix, dans un état complet d'ivresse un individu nommé Charles Vanaud, né en Belgique, expulsé depuis quelque temps pour plusieurs délits et rentré en France sans permission. Outré de se voir saisi de nouveau il se mit à accabler les agents d'injures. Traduit devant le tribunal correctionnel de Lille, il vient d'être condamné à 1 mois de prison avec 11 francs d'amende pour avoir contrevenu à l'ordre d'expulsion et 5 jours de prison accompagnés de 5 fr. d'amende pour son état d'ivresse.

On lit dans le Progrès du Nord :

« M. Gambetta est arrivé hier soir par l'express de 10 heures 40. Une foule considérable l'attendait à la sortie de la gare. Dès qu'il y parut, des cris répétés de : Vive Gambetta ! Vive la République ! ont retenti de toutes parts et l'ont acclamé jusqu'au moment où il est monté en voiture. »

« A l'entrée de l'hôtel de l'Europe où il est descendu, les mêmes acclamations ont recommencé. »

« M. Gambetta, après avoir assisté à la réunion publique du Grand-Théâtre, repartira aujourd'hui pour Paris par le train de 6 heures du soir. »

Louis Lerouge, âgé de 45 ans, laveur de laine, né à Wattrelos, demeurant à Roubaix, rue du Bassin, n° 6, traversant sa rue hier, vers midi, chargé d'un sac de déchet du poids de 15 kil. environ. Interrogé sur sa provenance par un agent à qui cette situation avait paru suspecte ; il ne put répondre et fut mis immédiatement en dépôt de sûreté pour s'expliquer d'une manière satisfaisante.

Il y a quelques jours les agents de l'autorité arrêtèrent à Roubaix, dans un état complet d'ivresse un individu nommé Charles Vanaud, né en Belgique, expulsé depuis quelque temps pour plusieurs délits et rentré en France sans permission. Outré de se voir saisi de nouveau il se mit à accabler les agents d'injures. Traduit devant le tribunal correctionnel de Lille, il vient d'être condamné à 1 mois de prison avec 11 francs d'amende pour avoir contrevenu à l'ordre d'expulsion et 5 jours de prison accompagnés de 5 fr. d'amende pour son état d'ivresse.

On lit dans le Progrès du Nord :

« M. Gambetta est arrivé hier soir par l'express de 10 heures 40. Une foule considérable l'attendait à la sortie de la gare. Dès qu'il y parut, des cris répétés de : Vive Gambetta ! Vive la République ! ont retenti de toutes parts et l'ont acclamé jusqu'au moment où il est monté en voiture. »

« A l'entrée de l'hôtel de l'Europe où il est descendu, les mêmes acclamations ont recommencé. »

« M. Gambetta, après avoir assisté à la réunion publique du Grand-Théâtre, repartira aujourd'hui pour Paris par le train de 6 heures du soir. »

Louis Lerouge, âgé de 45 ans, laveur de laine, né à Wattrelos, demeurant à Roubaix, rue du Bassin, n° 6, traversant sa rue hier, vers midi, chargé d'un sac de déchet du poids de 15 kil. environ. Interrogé sur sa provenance par un agent à qui cette situation avait paru suspecte ; il ne put répondre et fut mis immédiatement en dépôt de sûreté pour s'expliquer d'une manière satisfaisante.

Il y a quelques jours les agents de l'autorité arrêtèrent à Roubaix, dans un état complet d'ivresse un individu nommé Charles Vanaud, né en Belgique, expulsé depuis quelque temps pour plusieurs délits et rentré en France sans permission. Outré de se voir saisi de nouveau il se mit à accabler les agents d'injures. Traduit devant le tribunal correctionnel de Lille, il vient d'être condamné à 1 mois de prison avec 11 francs d'amende pour avoir contrevenu à l'ordre d'expulsion et 5 jours de prison accompagnés de 5 fr. d'amende pour son état d'ivresse.

On lit dans le Progrès du Nord :

Feuilleton du Journal de Roubaix.

DU 7 FÉVRIER 1876.

Le Trésor de l'Abbaye

(Faisant suite à PATIRA.)
PAR RAOUL DE NAVERY

III
LES SOUTERRAINS DE LÉHON.

(SUITE).

Une heure après, Condan recevait une promesse formelle, et le départ des moines était fixé à la semaine suivante.

Il s'effectua avec une certaine pompe. La chasse de saint Magloire, portée sur les épaules des moines, étincelait aux rayons du soleil. Dans un coffre se trouvaient renfermés les vases et les ornements sacrés.

Condan marchait dernier, le visage rayonnant de joie à la pensée qu'il verrait fonder pour lui et les moines de Jersey une des plus belles abbayes de la petite Bretagne.

En attendant qu'elle fût construite, le couvent de Saint-Jacut offrit l'hospitalité aux seize religieux qui protégèrent si visiblement saint Magloire.

Nommoé paya sa dette en roi ; les